

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37-2026****SÉANCE DU 02 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 25

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme. Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt-six.

**Présents :** TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, COSSARD Nicolas, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNÉRON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs :** Mme DRAPEAU Nathalie a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia.  
M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie.

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS :**

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 04 et 11 février 2026,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2222-3,  
**Vu** la délibération n°13-2026 approuvant l'affectation provisoire des résultats ;  
**Vu** la délibération n°36-2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présente un excédent de clôture de fonctionnement de 705 889.65 € et un déficit de clôture d'investissement de 160 103.91 €. Le montant des restes à réaliser s'élèvent à 111 000 €.

**Considérant** que le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement,
- pour le solde, au compte d'affectation en réserve 1068 (section d'investissement).

Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

AR Prefecture

017-211701461-20260402-D2026\_37-DE  
Reçu le 09/04/2026  
Publié le 09/04/2026

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'affecter le résultat de 2025 de 705 889.65 € comme suit :**
- **Compte 1068 - excédent d'investissement capitalisé : 705 889.65 €**
- **Compte 001 - Déficit d'investissement reporté : 160 103.91 €**

Fait et délibéré en séance,

Le 02/04/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,  
Mme Katy BROOKBANK

